

Commune mixte de Fahy

Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 janvier 2023

Début de l'assemblée	20h00
Fin de l'assemblée	20h30
<p>L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 2 du 19 janvier 2023 et par un tout-ménage distribué le 18 janvier 2023, s'est réunie ce jour sous la présidence de M. Jean-Philippe Aeschbacher pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :</p> <p>Ordre du jour</p> <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.2. Discuter et approuver le budget 2023, fixer la quotité d'impôt et taxes y relatives.3. Divers et imprévus.	
<p>Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée en présence de 23 ayants droit.</p>	
<p>Excusés : M. Philippe Christinaz, M. Nicolas Guélat</p>	
<p>Sont nommés scrutateurs : Guillaume Theubet et Audrey Sylvestre</p>	

No	Sujet
1.	<p>Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée</p> <p>Le procès-verbal de la dernière assemblée a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.fahy.ch. Il n'a jusque-là donné lieu à aucune observation.</p> <p>M. le président ouvre la discussion.</p> <p>Le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation et est approuvé à l'unanimité.</p>
2.	<p>Discuter et approuver le budget 2023, fixer la quotité d'impôt et taxes y relatives.</p> <p>En l'absence de M. Christinaz, M. Lionel Theubet, vice-maire, est rapporteur de cet objet. La parole est à M. Theubet, qui présente le budget 2023.</p> <p>Un récapitulatif est transmis aux personnes présentes.</p> <p>Lionel Theubet passe en revue le budget et explique les différences suivantes :</p> <p>Pour les charges de personnel administratif (022), l'augmentation correspond au renchérissement du coût de la vie</p> <p>Il y aura une légère augmentation des charges de l'enseignement (2122)</p> <p>L'amortissement du bâtiment de l'école (2128) a aussi été adapté, ce qui explique la différence avec le budget 2022.</p> <p>Pour l'aide économique (5722), le budget a diminué. Un montant était en réserve mais n'est pas nécessaire.</p> <p>Les différences pour la STEP (7205) s'expliquent par un ajustement lié à MCH2.</p> <p>Le montant de 12'000.- lié à la sylviculture (8200) correspond au frais de replantation des chênes. Cela n'a pas été fait en 2022, c'est reprogrammé pour 2023.</p> <p>Les charges l'élimination d'impôt (9100) ont été adaptées par rapport au comptes 2022.</p>

Commune mixte de Fahy

M. Theubet ajoute que l'armée a déjà préservé l'abri PC pour 3 périodes en 2023, ce qui représente une rentrée d'argent supplémentaire de 20 à 30'000.-

M. le président ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

M. Theubet continue avec la lecture des taxes communales qui ne présentent pas de changement avec l'année précédente.

Finances

Quotité d'impôt 2,30

Immeubles

Avance cadastrale 0,22%

Taxe immobilière 1,4 %

Taxe des chemins

Fr. 20.00

(Règlement concernant la gestion des chemins du 10 décembre 2013)

Service des eaux

Prix du m3 d'eau Fr. 2,20 + taxe unique de Fr. 170.-
Fr. 30,00 de taxe compteur

Emolument STEP par m3 d'eau Fr. 2,20 + taxe unique de Fr. 150.-
Fr. 9.00/équivalent habitant pour la redevance sur les micropolluants.

Service de la gestion des déchets

Règlement concernant la taxe des déchets du 3 novembre 2010

Ménage 2 personnes et plus Fr. 150.-

Personne seule Fr. 75.-

Résidences secondaires Fr. 120.-

Restaurants Fr. 500.-

Commerces

Magasin

1-2 employés Fr. 300.-

Plus de 2 employés Fr. 500.-

Entreprises artisanales et industrielles

1-2 employés Fr. 200.-

3-4 employés Fr. 350.-

Plus de 4 employés Fr. 500.-

Exploitation agricole Fr. 150.-

Administrations, bureaux et

autres institutions Fr. 200.-

Emoluments petits permis construire

Fr. 50.-

Police des constructions

Fr. 50.-à Fr. 100.-

Prix du m2 de terrain au lotissement

« Les Combattes II »

Fr. 35.-

Taxe des chiens

(ferme à l'extérieur du village, un animal détaxé) Fr. 60.-

M. le Président ouvre la discussion.

Commune mixte de Fahy

<p>Un habitant demande à quoi est liée la différence au point 3410.33004. Lionel Theubet répond qu'il s'agit d'une correction. C'est un amortissement de la halle qui n'était pas suffisamment budgété.</p> <p>Un habitant demande ce qui explique les charges de 40 000.- (9100). Il s'agit de chiffres qui sont donnés par le canton directement.</p> <p>Cet habitant demande à quoi correspond l'augmentation des salaires du concierge de l'école (2128). La secrétaire lui répond qu'un nouveau système de timbrage sera mis en place en 2023 et que cela changera légèrement la rémunération des concierges de l'école et de la halle.</p> <p>Cet habitant demande aussi comment est calculé le montant électricité de la halle (3410). Il a été pris en compte la consommation actuelle et l'augmentation du prix du Kwh.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote. Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve le budget 2023 à l'unanimité.</p>
<p>Divers et imprévus</p> <p>La parole est donnée à l'Assemblée communale.</p> <p>Lionel Theubet prend la parole. Un point de rencontre d'urgence a été installé à la salle communale. Il y aura à disposition en cas de besoin une génératrice, une radio polycom ainsi que le défibrillateur. Les habitants seront informés. A l'attention des parents – il y a eu des cas suspects aux abords des écoles. Il conseille aux parents d'être particulièrement attentifs et de signaler tout comportement suspect.</p> <p>Un habitant demande s'il est possible de mettre à jour l'affichage des dicastères au panneau d'affichage et de mettre à jour plus régulièrement le calendrier des disponibilités de la cabane. La secrétaire répond que ce sera fait.</p> <p>Une habitante à propos des transports scolaires : Qu'en est-il de l'aménagement de l'arrêt de bus aux Grangettes à Chevezey ? Arlette Houlmann répond que la construction de cet arrêt de bus a causé beaucoup de discussions et de problème lié à son emplacement. Pour avoir plus d'informations, elle conseille à Mme Sylvestre de s'adresser à la commune de Haute-Ajoie.</p> <p>Une habitante souhaiterait que les prochaines assemblées n'aient pas lieu lors des vacances scolaires. Lionel Theubet lui répond que le Conseil communal fait au mieux pour planifier les assemblées, mais il prend bonne note.</p> <p>Une autre habitante souhaite avoir des nouvelles de M. Christinaz. Michel Périat répond que M. Christinaz salue bien l'assemblée. Il devra être envoyé à Genève pour une opération prochainement.</p> <p>Un habitant souhaiterait des précisions pour la replantation des chênes. Lionel Theubet répond que la commune a l'obligation de replanter les chênes. Il souhaite demander s'il est possible de planter d'autres essences. Cet habitant souhaite que le suivi des arrosages soit fait. M. Theubet répond que la communication sera faite correctement.</p> <p>Un habitant demande si le cas de la haie sera réglé prochainement. Le cas est toujours en discussion et il faut relancer ENV.</p>

